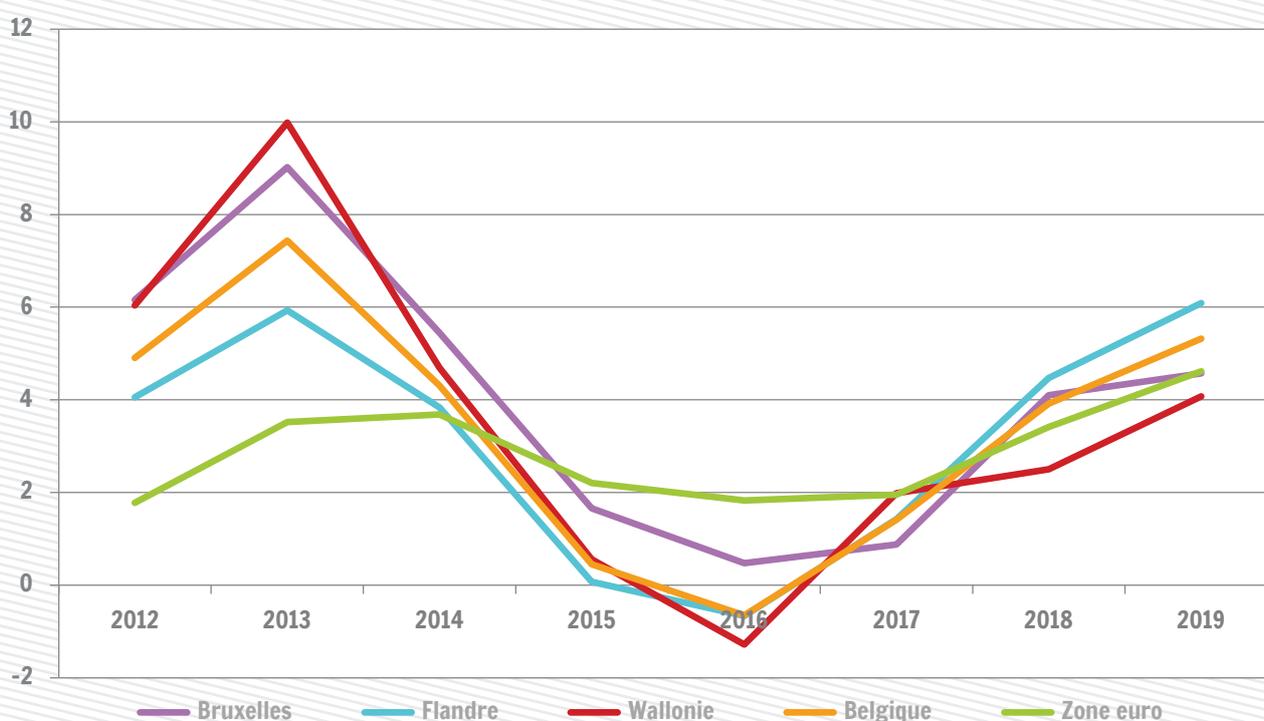


Variation du coût salarial unitaire

+4,1%

Evolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2019

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2021)

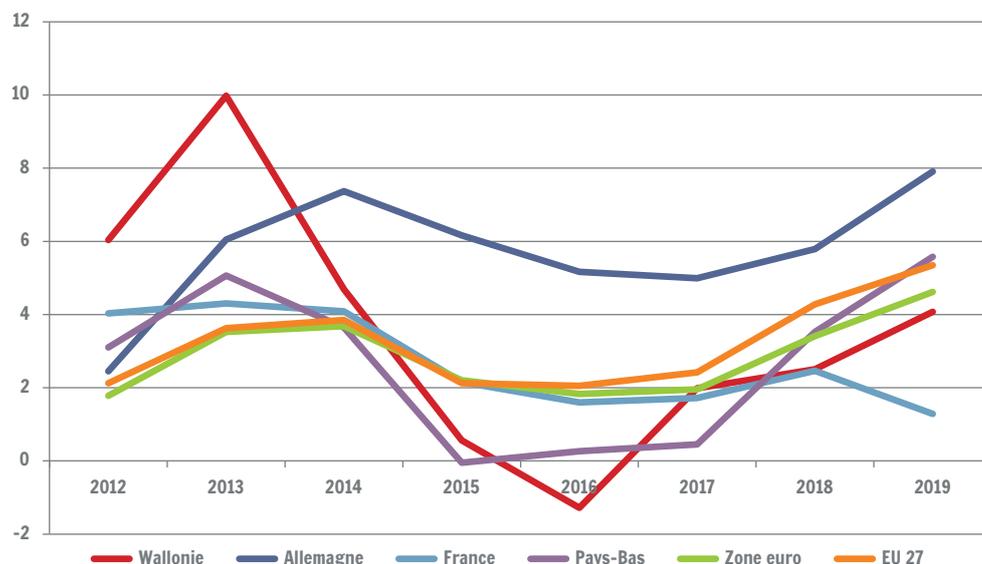
Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute sur les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse (baisse) peut être interprétée comme une pression (amélioration) sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

Au cours des dernières années, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est restée supérieure à celle observée en Belgique sauf autour des années récentes (2016, 2018 et 2019). Le recul de l'activité productive est relativement important pour l'année 2013 en Belgique, qui est poussée vers le haut par Bruxelles et la Wallonie. Entre 2018 et 2019, l'évolution à trois ans d'écart du coût salarial unitaire a sensiblement augmenté dans les trois régions ainsi qu'en zone euro. Néanmoins, cette évolution haussière est plus faible à Bruxelles et en zone euro.

Une évolution du coût salarial unitaire à la hausse signifie que la productivité augmente moins vite que la rémunération par salarié. En Wallonie, le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart, entre 2014 et 2016, s'explique par une légère diminution du coût salarial unitaire depuis 2014 (après une très forte hausse depuis 2011). Entre 2018 et 2019, tant la rémunération par salarié que la productivité (PIB par emploi en volume, prix de 2015) sont en hausse, néanmoins cette dernière croît à un rythme plus faible. En Flandre, la productivité baisse cette année-là.

Variation du coût salarial unitaire

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN; Calculs : IWEPS (février 2021)

Les évolutions wallonnes, sur les années les plus récentes, sont généralement plus faibles que celles observées dans l'EU 27 ainsi que dans les pays voisins, à l'exception des Pays-Bas ou de la France (depuis 2017 pour cette dernière), sauf en 2016 où la Wallonie a l'évolution observée la plus faible. En 2019, le taux de croissance à trois ans d'écart se situe toujours sous les moyennes de la zone euro et de l'EU 27.

Cette même année, l'évolution à trois ans d'écart (avec pour base 2015 = 100) est la plus importante en Allemagne et la plus faible en France.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main-d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2015 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de novembre 2020.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Les séries publiées par l'ICN dans les comptes régionaux commencent désormais à l'année 2009. Des données antérieures sont disponibles auprès de l'ICN mais n'ont pas encore été adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans les comptes régionaux en 2020 et seront adaptées pour la période 2003-2008 au cours de l'année 2021. Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009. Cela contraint à restreindre, temporairement, la période d'analyse aux années 2012 à 2019.

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/macroeconomic-imbalances-procedure/indicators>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2022